

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-05 – Autorisation d’occupation du domaine public – déménagement rue de l’Helvétie.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l’agence DEMECO en date du 15 janvier 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 2 rue de l’Helvétie pour permettre le bon déroulement d’opérations de déménagement,

ARRETE

Article 1 : Le samedi 02 mars 2024, entre 07 heures et 19 heures, l’entreprise DEMECO est autorisée à occuper les 2 places de stationnement en zone bleue devant le 2 rue de l’Helvétie, afin d’y stationner leur véhicule pour un déménagement.

A l’issue de ces opérations, les places devront être laissées propres et en état.

Article 2 : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Entreprise DEMECO de Besançon,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 16 janvier 2024

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 18 janvier 2024